INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES
INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Émission conditionnelle d'actions

Mont-Saint-Guibert, Belgique – le 16 avril 2025, 8:00h CET / 2:00h ET – Nyxoah SA (Euronext Brussels/Nasdaq: NYXH) ("Nyxoah" ou la "Société"), a annoncé aujourd'hui une émission conditionnelle de jusqu'à 5 millions d'actions ordinaires dans le cadre de ses programmes d'offre d'actions "at the market" existants (l'"**ATM**"). Cela porte le nombre total d'actions ordinaires qui peuvent être vendues et émises dans le cadre de l'ATM de la Société à 5.662.694 (les "**Actions ATM**"), ce qui inclut 662.694 actions encore disponibles de l'émission conditionnelle d'actions sous l'ATM décidée le 22 décembre 2022.

Conformément au contrat de vente existant conclu par la Société le 22 décembre 2022, les Actions ATM peuvent être vendues de temps en temps à un prix de vente par Action ATM égal aux prix du marché USD en vigueur de l'action ordinaire Nyxoah sur le Nasdaq Global Market au moment de la vente.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres.

Contacts:

Nyxoah
John Landry, CFO
IR@nyxoah.com